



Rupture de pacs et imposition

Par **lawen00**, le **18/01/2010** à **22:11**

Bonjour,

Avec mon copain, nous nous sommes pacés en juin 2008, nous habitons ensemble pour le moment mais nous sommes en cours de séparation et je compte prendre un appartement séparé à partir de mars. Si nous nous dépacsons en juin 2010, nous allons réaliser une déclaration commune pour 2009, ayant passé l'année complète ensemble mais allons nous devoir faire une déclaration rectificative pour 2008 et 2009?

Merci d'avance pour vos réponses